

Nom & Prénom _____ ADH N° _____

Né(e) le _____ ☎ _____

Adresse _____

Ville _____ CP _____

E-mail _____

Adhésion 20 € CdC du Créonnais 30 € hors CdC du Créonnais

NIVEAU **JOUR** **HORAIRE** **TARIFS**

Dessin Peinture Initiation/Perfection Ados (- de 18 ans) Mardi 15h45-17h45 205.00 €

Mardi 18h30-20h30 205.00 €

Dessin Peinture Initiation/Perfection Adultes Mardi 15h45-17h45 280.00 €

Mardi 18h30-20h30 280.00 €

Dessin Peinture Modelage Initiation/Perfection Enfants Ados Mercredi 14h-15h30 180.00 €

Samedi 9h15-10h45 180.00 €

Samedi 11h-12h30 180.00 €

Théâtre Initiation/Perfection Maternelles-CP Mercredi 16h-17h 127.00 €

Théâtre Initiation/Perfection Primaires Jeudi 17h-18h30 175.00 €

Théâtre Initiation/Perfection Collégiens Jeudi 18h30-20h 175.00 €

Scrapbooking européen Mercredi 20h-22h30 10.00 €

Pour les mineurs, merci de nous indiquer :

Nom et Prénom du responsable légal _____

Contact ☎ _____

E-mail _____

L'enfant peut-il partir seul à l'issue du cours ? oui non

Personne(s) habilitée(s) à venir chercher l'enfant _____

Information jugée importante (allergies, etc.) _____

Dans le cadre des activités, j'autorise mon enfant à être photographié et autorise l'utilisation de ces photos dans les supports de communication de l'association : oui non

Cadre réservé à Kaléidoscope			
COURS	ADHESION	TOTAL	ACOMPTE
CHEQUE ASSOC.	1	2	3
;			
4	5	6	7
8	9	10	

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement résumées au dos de ce bulletin
 Date et signature

Conditions de fonctionnement

L'inscription se fait pour l'année scolaire. Le calendrier des cours est affiché dans le local des ateliers.

Le premier cours peut être un cours d'essai. Pour des questions d'assurance et de gestion, le bulletin d'inscription et la cotisation doivent être impérativement remis dès le 2^{ème} cours. Dans le cas contraire, l'accès au cours sera refusé.

L'inscription se fait sur un atelier précis. Dans le cas où un élève désire changer d'atelier en cours d'année, l'association doit être consultée au préalable. Il est possible que cette demande ne puisse être satisfaite si le nombre maximum de places est atteint. Le tarif du nouvel atelier sera adapté. Pour des convenances personnelles et de façon exceptionnelle, il est envisageable d'intervertir deux créneaux horaires. Toutefois, le professeur doit être averti précédemment. Si l'inscrit est mineur, il faudra impérativement un mot signé du responsable. Un cours manqué pour raisons personnelles ne sera pas remboursé. Tout trimestre commencé est dû. Dans le cas où un participant arrête en cours d'année, l'association est prévenue dans les plus brefs délais. Le remboursement peut être envisagé, déduction faite du trimestre en cours, et des frais de dossiers et uniquement après accord du conseil d'administration.

Les habitants des communes de Créon, Le Pout ou Saint Léon peuvent bénéficier de chèques associatifs pour l'inscription de leur(s) enfant(s). Rapprochez-vous de votre commune pour les récupérer. N'hésitez pas à nous demander une attestation pour votre C.E.

En tout début d'année, l'association se réserve le droit de modifier les horaires ou d'annuler des ateliers si le minimum de participants n'est pas atteint. Jusqu'à présent l'association les a toujours maintenus et a parfois ouvert de nouveaux créneaux pour éviter une surcharge des cours.

L'inscription aux ateliers ne donne pas accès aux activités de la ludothèque. Dans le même esprit, l'inscription à la ludothèque ne donne pas accès aux ateliers ! Seuls les participants inscrits au « Jeu sur place » peuvent rester à la ludothèque avant et/ou après les cours et ce pendant les heures d'ouvertures au public. A noter toutefois que les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés par un adulte.

Les locaux : les cours de théâtre et d'arts plastiques se tiennent dans des locaux mis à disposition par la mairie de Créon (salle d'évolution, la ludothèque, le préfabriqué). Ces lieux sont partagés pour plusieurs activités. Pour des raisons évidentes de respect, il est formellement interdit de toucher ou d'utiliser les objets et autres, présents dans ces locaux (jouets, peintures, sculpture, matériel de gymnastique, etc.). Il est interdit d'y manger ou d'y boire. Les locaux doivent être rangés à l'issue des cours.

Le matériel : le matériel et les outils nécessaires à l'apprentissage des arts plastiques sont fournis exception faite des cours de niveau ado/adultes. Chacun peut amener son propre matériel mais cela reste sous sa propre responsabilité.

L'exposition : en fin d'année scolaire, l'association organise une exposition où les œuvres personnelles de chacun sont présentées pendant quelques jours ; elles sont rendues à l'issue de l'exposition.

Si elles ne sont récupérées avant septembre, elles sont détruites.

Utilisation des photos prises dans le cadre de l'atelier : l'équipe certifie qu'il n'y aura aucune atteinte dégradante à l'image de votre enfant. C'est en concertation avec l'association que vous autorisez et cédez les droits à l'image de votre enfant à celle-ci.